

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2090

présenté par
M. Mesnier
-----**ARTICLE 10**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 47, substituer aux mots :

« À l'issue de ce délai »,

les mots :

« Après cette date ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.